

MESURES D'ACCESSIBILITÉ OU D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE POUR UN EXAMEN

Les politiques, procédures et plans en vigueur sont tous conformes aux exigences des diverses lois provinciales. Ils seront revus et mis à jour régulièrement, car nous nous efforçons continuellement d'éliminer les obstacles et d'accroître l'accessibilité au profit des personnes touchées par un handicap*.

Les demandes d'aménagements spéciaux sont évaluées au cas par cas afin de garantir aux personnes touchées par un handicap des chances égales, de sorte qu'elles puissent démontrer pleinement leurs compétences, sans que soient modifiés la nature ni le niveau des aptitudes évaluées. Nous examinons attentivement chaque cas, à la lumière de la documentation fournie; ainsi, la présentation d'une demande ne garantit pas que des aménagements spéciaux seront accordés*.

La Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) a publié des directives concernant la définition et les critères dont il faut tenir compte pour savoir si le fait d'accorder des mesures d'adaptation est susceptible de causer à l'organisation (p. ex. l'employeur, l'établissement d'enseignement, etc.) un préjudice injustifié : <https://www.ohrc.on.ca/fr/policy-and-guidelines-disability-and-duty-accommodate/5-prejudice-injustifie>.

La *Politique sur le capacitisme et la discrimination fondée sur le handicap* de la CODP sert de guide pratique sur les droits et les responsabilités aux termes du *Code* relativement au motif du handicap.

Accessibilité ou accommodement raisonnable pour l'examen d'inscription

Principes de base

Une mesure d'accessibilité ou d'accommodement raisonnable liée à un handicap (temporaire ou permanente) est jugée appropriée si elle donne aux personnes nécessitant une telle mesure des chances égales d'atteindre le même niveau de rendement que les personnes sans ce besoin, tout en répondant aux besoins liés au handicap de l'individu, sans compromettre la confidentialité et l'intégrité de l'objet de l'examen. Le principe de base des mesures d'adaptation pour l'examen d'inscription est d'éliminer les obstacles afin de permettre l'égalité des chances dans la dignité et sans entrave.

Conception universelle

Afin d'aider toutes les personnes à s'engager pleinement dans le processus de l'examen d'inscription, les mesures prioritaires suivantes (conformément aux normes WCAG AA), ont été prises pour toutes les personnes candidates à l'examen :

- un temps généreux de prise d'examen intégré
- une taille de police personnalisable pour l'impression de l'examen
- des phrases courtes avec plus d'espace blanc à l'écran
- pas de « flash » ni d'informations dépendantes de la couleur
- pas de photographies, de diagrammes ou de tableaux
- des pauses personnelles permises
- un accès aux médicaments ou au glucomètre*
- un accès à de la nourriture ou à des boissons*
- une fonction « stop chrono » pour permettre à une personne candidate de nourrir un enfant, d'exprimer du lait ou prendre des pauses en raison d'une naissance récente ou d'une grossesse en cours*

*La personne doit informer votre organisme de réglementation qu'elle a besoin d'une telle mesure au moment où elle confirme son intention de passer l'examen (en général, 10 semaines avant la date de l'examen). Il n'est PAS nécessaire de remplir le formulaire de mesures d'adaptation ni de fournir des documents d'appui.

Formes d'accommodement

Selon les besoins individuels documentés, diverses mesures d'accommodement ou d'adaptation sont possibles. Les formes d'accommodement suivantes sont les plus courantes :

- prolongation du temps disponible (jusqu'à un maximum de cinq heures) avec pauses personnelles
- animal d'assistance
- technologie de synthèse vocale intégrée
- aide à la mobilité

Demande de mesures d'accessibilité ou d'accommodement raisonnable

1. Faites remplir le formulaire de documentation des besoins liés à un handicap, à un problème de santé ou à une blessure pour un examen (voir la section 2) par un médecin, un psychologue, un associé en psychologie agréé ou un autre professionnel de la santé agréé qui vous connaît bien et qui a une formation, une expertise et une expérience précises dans le diagnostic du problème pour lequel l'accommodement est demandé. Ce formulaire doit être à jour et ne pas dater de plus de cinq ans avant la date de la demande de mesures d'accessibilité ou d'accommodement raisonnable en vue de passer un examen. Il n'est pas nécessaire d'accompagner la demande d'évaluations et/ou d'informations sur le diagnostic actualisées.
2. Remplissez le formulaire Demande de mesures d'accessibilité ou d'accommodement raisonnable pour un examen assisté par ordinateur (voir la section 1).
3. Rassemblez des documents d'appui supplémentaires si cela peut clarifier votre situation, par exemple :
 - a. une lettre de votre employeur signée par un représentant approprié, datée et sur papier à en-tête, qui décrit les mesures d'accommodement qui vous ont été accordées en milieu de travail et qui pourraient aussi être indiquées pour l'examen;
 - b. une lettre ou un document d'un établissement d'enseignement signé par un représentant approprié du bureau des services d'assistance ou d'accès aux étudiants de l'établissement. Ce document doit être daté, porter l'en-tête de l'établissement et confirmer les mesures d'adaptation pour passer un examen. Veuillez noter que les aménagements spéciaux accordés pour des devoirs seulement ne sont pas suffisants.
4. Soumettez tous les documents indiqués aux étapes 1, 2 et 3 à votre organisme de réglementation avant la date limite fixée pour confirmer votre intention de passer l'examen (en général, 10 semaines avant la date de l'examen).

Tous les documents doivent se rapporter directement à la personne candidate qui demande des mesures d'accessibilité ou d'accommodement raisonnable et inclure une description précise des mesures demandées, afin d'accorder à cette personnes des chances égales d'atteindre le même niveau de rendement aux examens qu'une personne sans ce besoin.

Évaluation des mesures d'accessibilité et d'accommodement raisonnable pour un examen

Les demandes sont examinées individuellement et confidentiellement.

Le personnel de votre organisme de réglementation examine les demandes et informe les personnes candidates s'il manque des documents ou des renseignements. Les personnes candidates ont alors jusqu'à la date limite fixée pour confirmer leur intention de passer l'examen (en général, 10 semaines avant la date de l'examen) pour fournir le(s) document(s) ou les renseignements manquants. Les demandes dûment remplies seront transmises à COMPASS par le personnel de l'organisme de réglementation.

Une fois que votre demande de mesures d'adaptation aura été évaluée par COMPASS, vous recevrez un courriel de COMPASS vous informant du statut de votre demande. Si COMPASS indique avoir besoin de renseignements complémentaires, veuillez y répondre dès que vous le pourrez. Si aucun autre renseignement n'est requis, le courriel de COMPASS précisera les besoins de mesures d'accessibilité/adaptation qui ont été approuvés. Lisez attentivement l'information et répondez au courriel pour confirmer que vous êtes au courant des plans d'accessibilité/accommodement approuvés.

Important : Les accommodements pouvant être accordés pour un examen ne visent pas à assurer un résultat en particulier (par exemple, terminer ou réussir l'examen, obtenir un meilleur résultat, ou atteindre son plein potentiel). Vous devez prouver que vous avez besoin de l'accommodement demandé pour faire l'examen, et non pour obtenir un meilleur résultat. Il est possible que des établissements postsecondaires vous offrent ou vous aient déjà offert des services de soutien qui vont au-delà de l'accès à un examen afin de vous aider à atteindre votre plein potentiel ou à réussir. Toutefois, à titre d'organismes d'attribution du droit d'exercice, nous avons l'obligation, en plus d'assurer un accès juste et équitable aux examens, de protéger l'intérêt du public et de s'assurer que la profession s'exerce conformément à des principes de sécurité et d'éthique*.

Les demandes d'accessibilité ou d'accommodement raisonnable ne seront rejetées que pour les raisons suivantes :

- Aucune demande reçue au moment de la confirmation de l'intention de passer l'examen d'inscription (en général, 10 semaines avant la date de l'examen).
- Absence du formulaire signé de documentation des besoins liés à un handicap, à un problème de santé ou à une blessure pour un examen.
- Le formulaire de documentation des besoins liés à un handicap, à un problème de santé ou à une blessure pour un examen n'a pas été signé par un praticien agréé connaissant bien la personne candidate et/ou ayant la compétence voulue pour diagnostiquer le ou les problèmes de santé pour lesquels l'accommodement était demandé.
- Le formulaire de documentation des besoins liés à un handicap, à un problème de santé ou à une blessure pour un examen datait de plus de cinq ans.
- Le formulaire de documentation des besoins liés à un handicap, à un problème de santé ou à une blessure pour un examen ne comportait pas une description du type de mesures d'adaptation demandées ou des précisions relatives à celles-ci.
- La mesure d'adaptation demandée présentait un risque non négligeable quant à l'intégrité de l'examen (c.-à-d. un avantage injuste pourrait se produire, l'examen ne pourrait pas atteindre son objectif, la confidentialité des éléments de l'examen pourrait raisonnablement être compromise).

SECTION 1

Demande de mesures d'accessibilité ou d'accommodement raisonnable pour un examen assisté par ordinateur

Veillez lire les renseignements importants qui précèdent avant de remplir le présent formulaire. Servez-vous de ce formulaire pour présenter une demande de mesures d'accessibilité ou d'accommodement raisonnable pour l'examen d'inscription. Toutes les demandes doivent avoir été reçues à la date fixée pour confirmer votre intention de passer l'examen. Elles seront examinées individuellement et en toute confidentialité. Les demandes de mesures d'adaptation sont soumises à l'approbation de COMPASS.

Nom de la personne candidate : _____

No d'inscription : _____

1. Veuillez identifier brièvement la nature du diagnostic, du problème de santé ou de la blessure, et décrivez son incidence sur vous en tant que candidat(e) devant subir un examen dans un contexte informatisé.

2. Veuillez préciser en détail le ou les besoins d'accessibilité / accommodement raisonnable et/ou les arrangements particuliers¹ dont vous aurez besoin pour passer l'examen d'inscription.

Je certifie que ces données sont exactes. J'ai joint le formulaire de documentation des besoins liés à un handicap, à un problème de santé ou à une blessure dûment rempli (requis) et les documents d'appui complémentaires (le cas échéant) qui se rapportent directement aux mesures d'adaptation demandées.

Signature de la personne candidate

Date

¹ Les détails sur les modalités d'accommodement / d'accessibilité requises et les arrangements comprennent, notamment : la durée exacte du temps supplémentaire recommandé par le professionnel qualifié, l'ergonomie du poste de travail, le certificat de l'animal d'assistance, l'utilisation d'une technologie particulière d'assistance pour personnes ayant une déficience auditive, etc.

SECTION 2

Documentation des besoins liés à un handicap, à un problème de santé ou à une blessure pour un examen

Si vous souffrez d'un handicap, d'un problème de santé ou d'une blessure qui nécessite un accommodement pour un examen, veuillez faire remplir cette section par un professionnel approprié (médecin, psychologue, associé en psychologie ou autre professionnel de la santé agréé qui vous connaît bien et qui a une formation, une expertise et une expérience précises dans le diagnostic du problème pour lequel l'accommodement est demandé) pour certifier que votre problème invalidant nécessite l'accommodement demandé pour l'examen.

- ★ **Si vous disposez de documents de votre employeur indiquant des accommodements pertinents sur le lieu de travail, vous pouvez soumettre ces documents en plus de la partie « Documentation professionnelle » dans la section 2 du présent formulaire (à remplir par un professionnel approprié).**
- ★ **Si vous disposez de documents attestant que des accommodements identiques ou similaires vous ont été accordés dans une autre situation d'examen, vous pouvez soumettre ces documents en plus de la partie « Documentation professionnelle » dans la section 2 du présent formulaire, à condition que ces documents indiquent clairement les accommodements accordés dans des situations d'examen.**

Documentation professionnelle

(à remplir par un professionnel agréé qui vous connaît bien, qui connaît votre état de santé et qui possède une formation, une expertise et une expérience précises dans le diagnostic du problème pour lequel un accommodement est demandé)

Renseignements importants à l'intention des professionnels

L'examen pour lequel la personne candidate demande un accommodement présente les caractéristiques suivantes :

- Durée de trois heures.
- Format à choix multiples (10 sections avec environ 5 à 8 sous-sections chacune).
- Aucune frappe n'est nécessaire (clic de souris/pavé tactile uniquement).
- La plateforme d'examen comprend les éléments suivants : taille de la police ajustable en cliquant sur un bouton, pas de technologie flash, texte entièrement noir, phrases courtes avec beaucoup d'espace blanc, bloc-notes électronique.
- L'examen peut fonctionner selon une technologie de conversion texte-parole intégrée (aucun périphérique n'est autorisé pour des raisons de sécurité) — l'utilisation de cette technologie nécessite un accommodement autorisé.
- L'examen est surveillé à distance dans un environnement de travail choisi par la personne candidate (par exemple, une pièce privée à la maison, un bureau privé sur le lieu de travail).
- La personne candidate fournit son propre ordinateur et sa propre technologie mobile.

Les documents suivants **ne sont pas requis** :

- Évaluation psychométrique
- Diagnostics médicaux

Les documents suivants **ne sont pas acceptés** :

- Informations diagnostiques sans mention des besoins d'accommodement pour les examens
- Documentation datant de plus de 5 ans
- Lettres manuscrites des prestataires de soins de santé
- Dossiers de patient manuscrits ou notes tirées de dossiers de patient
- Diagnostic sur des carnets d'ordonnances
- Diagnostic basé uniquement sur l'autodéclaration
- Diagnostic basé uniquement sur une autoévaluation en ligne avec notation automatique
- Articles de recherche
- Toute documentation existante sans soumission du formulaire de documentation professionnelle

VEUILLEZ NOTER : *Les femmes qui allaitent ou dont la grossesse est très avancée doivent s'identifier auprès de leur organisme de réglementation. Ces candidates n'ont pas besoin d'accommodements approuvés. Les surveillants appliquent une fonction « stop chrono » pour permettre à ces personnes d'allaiter leur enfant et de répondre à leurs besoins personnels, tout en bénéficiant des trois heures requises pour achever l'examen.*

Documentation professionnelle

(à remplir par un professionnel agréé qui vous connaît bien, qui connaît votre état de santé et qui possède une formation, une expertise et une expérience précises dans le diagnostic du problème pour lequel un accommodement est demandé)

Je connais _____ depuis ____ / ____ / ____ en ma qualité de

Nom de la personne candidate

Date

Ma qualification professionnelle

La personne candidate a parlé avec moi de la nature de l'examen à administrer.

Mon opinion professionnelle est qu'en raison du handicap, du problème de santé ou de la blessure décrite ci-dessous, la personne candidate devrait bénéficier d'un accommodement pendant l'examen d'inscription NPCCP au moyen des mesures spéciales énumérées ci-dessous (et au verso s'il faut plus d'espace).

Description du handicap, du problème de santé ou de la blessure, de ses effets sur l'examen et de l'accommodement nécessaire :

DESCRIPTION	EFFET SUR L'EXAMEN	ACCOMMODEMENT NÉCESSAIRE
<i>Exemple :</i> <i>Usage limité des mains/doigts</i>	<i>Mouvements de la souris ou sur le pavé tactile plus lents</i>	<i>Une heure de plus</i>

Signature _____ Titre : _____ Permis : _____

Nom en lettres moulées : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Date : _____